



# **Guide de lobbying du Syndicat des Métallos**

## **Se faire entendre pour améliorer la vie des gens**

### **Introduction**

Le pouvoir fondamental d'un syndicat réside dans ses membres et dans la force du nombre.

C'est ainsi que les comités de négociation des sections locales tirent parti du pouvoir de leur syndicat pendant les négociations collectives afin d'améliorer la vie des membres des sections locales. Dans le cadre de ses efforts, le syndicat s'efforce aussi de rehausser la vie des travailleurs et de bâtir un avenir prometteur en militant en faveur de meilleures lois et politiques. Ce militantisme revêt de nombreuses formes, allant de pétitions à des manifestations, jusqu'à des pressions directes sur les responsables politiques et les décideurs pour faire déposer et adopter les lois, politiques et changements dont les travailleurs et leurs familles ont besoin.

Les Métallos rencontrent les responsables politiques et autres décideurs dans leurs localités et à leurs bureaux parlementaires. En leur relatant nos expériences personnelles, nous faisons valoir les besoins des travailleurs, les raisons pour lesquelles les décideurs doivent effectuer des changements centrés sur les travailleurs et les façons de les réaliser.

Les efforts de lobbying direct du Syndicat des Métallos sont en fait déployés par des travailleuses et travailleurs qui s'adressent à celles et ceux dont la tâche consiste à écouter ce qu'ils savent, ce qu'ils ont vécu et ce dont ils ont besoin.

Bienvenue dans le monde du lobbying des Métallos !

### **Qui nous sommes**

Le Syndicat des Métallos représente 225 000 membres dans pratiquement tous les secteurs économiques au Canada. Il s'agit du plus grand syndicat du secteur privé en Amérique du Nord, comptant 850 000 membres au Canada, aux États-Unis et dans les Caraïbes.

Chaque année, des milliers de travailleuses et travailleurs se joignent au Syndicat des Métallos en raison de sa solide réputation à créer des lieux de travail plus sains, plus sécuritaires et plus respectueux, et à négocier de meilleures conditions de travail et des

rémunérations plus équitables, y compris des salaires, avantages sociaux et régimes de retraite avantageux.

## **En quoi consiste le lobbying ?**

Le lobbying consiste tout simplement à dire aux responsables politiques ce que vous pensez dans le but de les convaincre d'agir pour améliorer les lois et les politiques.

Le lobbying peut revêtir de nombreuses formes, dont les suivantes :

- Appels téléphoniques
- Conversations en personne
- Campagnes de rédaction de lettres
- Envoi de courriels
- Présentations à des conseils ou lors d'audiences

Si vous avez déjà participé à ce genre d'activités, alors vous avez fait du lobbying.

Quand vous faites du lobbying en tant que membre du syndicat, vous avez une grande force de votre côté. Le Syndicat des Métallos est reconnu comme étant un acteur influent quand il s'agit de protéger les droits de la classe ouvrière et d'améliorer les lois progressistes.

En plus des rencontres qu'ont régulièrement les dirigeants et les représentants du syndicat avec les décideurs, le véritable pouvoir du lobbying de notre syndicat réside dans les réunions qu'ont les Métallos avec les élus et les personnes qui les conseillent.

## **Pourquoi faire du lobbying ?**

En bref, parce que nos adversaires le font – beaucoup.

Les employeurs et les associations patronales exercent constamment des pressions, cherchant ainsi à imposer des changements qui les aideront à s'enrichir, à limiter les droits des travailleuses et travailleurs et à limiter nos salaires et autres avantages. Ils font souvent appel aux services de professionnels qu'ils paient au prix fort pour arriver à leurs fins.

De notre côté, en tant que membres du syndicat, nous donnons aux décideurs l'occasion de s'entretenir avec les personnes les plus touchées par leurs décisions. Il est très important pour eux d'entendre directement les personnes qu'ils représentent et dont ils ont besoin du vote s'ils veulent conserver leur poste.

En plus d'être important, le lobbying est aussi plaisant. Les membres qui y prennent part acquièrent une perspective globale des enjeux, ont la possibilité d'obtenir des résultats concrets pour les travailleurs et contribuent à renforcer le syndicat tout entier en associant de vrais visages aux membres que nous représentons et aux emplois que nous occupons.

## À qui parlons-nous ?

Toute personne qui prend part au processus décisionnel vaut la peine d'être rencontrée.

Au Canada, tant au niveau fédéral, que provincial ou territorial, on appelle les élus des députés. Les élus municipaux ont différents titres, dont ceux de maire, préfet et conseiller. En plus des représentants élus, il y a des membres du personnel à tous les niveaux qui conseillent les élus politiques, ainsi que les fonctionnaires. Au palier fédéral, même si les sénateurs n'ont pas de comptes à rendre et ne sont pas élus, ils jouent un rôle dans l'adoption des lois et il peut donc être important de les rencontrer également.

Peu importe le titre ou le niveau du poste, les travailleurs méritent de se faire entendre et les Métallos sont là pour s'assurer qu'ils le sont.

## Comment faire du lobbying direct ?

Le lobbying direct est plus facile qu'il ne le paraît.

Il consiste à rencontrer en personne les décideurs et les influenceurs, et à leur demander de prendre position sur une politique ou une loi en particulier, puis d'y donner suite en défendant le dossier ou en votant en conséquence sur la question.

Pendant ces rencontres, les Métallos renforcent leurs demandes en partageant des expériences personnelles et en expliquant comment changer une loi, un règlement ou une politique qui les touche eux, leur famille, leur collectivité ou leur lieu de travail. Il est aussi courant d'avoir quelques faits à partager. Et c'est tout.

Pour avoir un véritable impact pendant ces rencontres, il suffit de rester à l'aise et d'être soi-même. Elles durent généralement de 15 à 30 minutes et se déroulent toujours plus rapidement que vous ne le pensez. Sans aller jusqu'à préparer un discours écrit, il est important de planifier ce genre de rencontre et d'avoir un plan solide, de réfléchir à l'avance à ce que vous voulez dire.

Avant la rencontre :

- **Contactez** le bureau de la personne que vous voulez rencontrer et prenez un rendez-vous. Dites exactement le nombre de personnes qui seront présentes à la rencontre, indiquez l'objet de celle-ci et demandez combien de temps vous sera accordé.
- **Décidez** exactement de ce dont vous voulez parler, de ce que vous voulez demander. Il peut être tentant d'apporter une longue liste, mais ce faisant, vous pourriez embrouiller la personne que vous rencontrez ou lui donner une excuse pour ne pas faire ce que vous lui demandez. Essayez de vous limiter à entre une et trois priorités.
- **Préparez** une ou deux histoires personnelles qui décrivent comment l'état actuel des choses vous a fait du tort à vous, à vos collègues ou à votre lieu de travail. Indiquez clairement comment les changements que vous demandez régleront le problème. Gardez ces histoires courtes.

- **Renforcez** votre argument en vous faisant accompagner par une ou deux personnes pour vous appuyer et vous aider à tenir la personne que vous rencontrez responsable de ses décisions.
- **Planifiez** l'ordre dans lequel votre équipe parlera.
- **Apportez** quelque chose que vous pouvez laisser sur place. Idéalement, il s'agira d'un petit document qui résume et appuie vos demandes – que vous pouvez habituellement obtenir du syndicat.

Après la rencontre :

- **Assurez-vous** d'avoir des notes claires sur ce qui a été dit au cours de la rencontre, ainsi que sur les engagements pris.
- **Donnez suite** aux engagements que vous avez pris.
- **Envoyez** une lettre à la personne que vous avez rencontrée, remerciez-la d'avoir pris le temps de le faire et demandez-lui de bien vouloir documenter les engagements pris.
- **Faites-nous savoir** qui vous avez rencontré. Remplissez le formulaire de lobbying afin de nous permettre de suivre de près toutes les rencontres de lobbying des Métallos.

## Questions fréquemment posées

*Comment dois-je m'habiller ?*

La plupart du temps, les personnes que vous rencontrerez porteront probablement une tenue d'affaires ou une tenue d'affaires décontractée. Une bonne règle générale à suivre est d'en faire autant. Cependant, il est aussi très important de se sentir à l'aise et d'être soi-même; donc, si un complet et une cravate, ou une chemise et un veston ne vous conviennent pas, habillez-vous aussi formellement qu'il le faut.

En résumé : Tant que vous évitez les vêtements déchirés et abîmés, ainsi que les vêtements illustrés qui pourraient être considérés comme offensants, et que vous n'oubliez pas que vous représentez votre syndicat, tout devrait bien se passer.

Comment dois-je m'adresser aux personnes que je rencontre?

Dans le système canadien, on utilise moins souvent les titres officiels que ce que vous pourriez voir à la télévision.

Par écrit, la formule pour s'adresser à un ministre ou une ministre du cabinet est « l'honorable (prénom et nom), Monsieur le député/Madame la députée, Monsieur le Ministre/Madame la Ministre du (nom du ministère, p. ex. de l'Énergie et des Mines). Pour la Première ministre ou le Premier ministre : «la très honorable/le très honorable (prénom et nom).

Dans une rencontre, Monsieur/Madame, etc. suffit. Par contre, pour éviter de faire des suppositions de genre et faire preuve de respect.

Pour ceux qui ne font pas partie du cabinet, les salutations d'usage appropriées sont Monsieur ou Madame, etc. Encore une fois, pour éviter les complications, il est souvent plus facile de demander la préférence de la personne avant de commencer.

*Dois-je connaître les lois sur le lobbying et le « Registre des lobbyistes » ?*

À moins de consacrer plus de 20 % de votre temps à faire du lobbying, les lois ne s'appliquent pas vraiment à vous et donc vous ne devriez pas vous préoccuper de tous ces détails techniques.

Cependant, par mesure de prudence, il est important d'entrer dans ces réunions en toute bonne foi et de faire du lobbying direct sans faire de promesses financières ni offrir des choses matérielles à la personne que vous rencontrez pour son profit personnel. Il va sans dire que nous ne voulons surtout pas non plus les menacer personnellement.

*Et si je ne me sens pas prête/prêt ?*

Il s'agit là d'un autre avantage de faire partie du Syndicat des Métallos. La solidarité et la force dans le nombre se manifestent de bien des façons, y compris quand vous avez besoin d'aide pour préparer une rencontre de lobbying.

Vous pouvez communiquer avec les membres de votre exécutif, les personnes qui vous représentent, le personnel de votre district, ou même vos collègues qui ont de l'expérience. N'hésitez pas non plus à communiquer avec un membre de notre Service des communications et de l'action politique au Bureau national canadien.

Au fait, comment se déroule l'adoption d'une loi ?

L'adoption nécessite plusieurs étapes. De plus, même si le gouvernement a plus de pouvoir que d'autres législateurs de changer les règlements, de modifier les politiques et de promulguer une loi, tous les élus ont l'occasion de présenter des projets de loi, de débattre et de voter.

Même si nous préférons nous adresser à des ministres et à des personnes dans les bureaux des premiers ministres, chaque rencontre est importante.

Pour en savoir plus sur la façon dont les projets de loi deviennent loi, allez sur le site : <http://usw.to/4rn>.

## **Les succès des Métallos en matière de lobbying**

Oui, le lobbying fonctionne.

Même si cela peut prendre du temps, notre propre bilan nous apprend qu'en politique, la patience, la préparation et la persistance portent leurs fruits.

Parmi les succès de lobbying des Métallos, il convient de noter notre campagne visant à faire adopter la **Loi Westray** – des modifications au Code criminel qui tiennent

criminellement responsables les entreprises, leurs dirigeants et leurs administrateurs des blessures et des décès dans le lieu de travail.

Nous avons déployé des efforts de lobbying pendant plus d'une décennie en vue de faire adopter la Loi Westray. ( C'est beaucoup de rencontres ! )

Après l'explosion mortelle de 1992 dans la mine de Westray, en Nouvelle-Écosse, qui a tué 26 mineurs, les Métallos et le mouvement ouvrier dans son ensemble ont exhorté des gouvernements fédéraux successifs à effectuer des changements pour rendre les lieux de travail plus sécuritaires.

Le projet de loi Westray a été adopté en novembre 2003 et la loi est entrée en vigueur en 2004. Malgré le temps que cela a pris, et même s'il y a encore des améliorations à faire, l'adoption de la Loi Westray est largement considérée comme une victoire du mouvement ouvrier et plus particulièrement des Métallos.

La campagne des Métallos **Les travailleurs d'abord** est un autre effort de lobbying qui vise à donner priorité aux travailleurs et aux retraités quand les entreprises font faillite ou doivent se restructurer.

Pendant des années, les Métallos ont porté à l'attention des députés et des sénateurs la triste situation des travailleuses et travailleurs qui se sont fait voler leur pension parce qu'ils ont été relégués au bas de la liste de priorité quand leur employeur a fait faillite.

En avril 2023, avec le soutien des partis d'opposition à Ottawa et de leurs partenaires du mouvement ouvrier, les Métallos ont enfin obtenu la protection des pensions des travailleurs.

Dans une autre victoire importante en 2023, les efforts de lobbying des Métallos ont abouti à **la toute première plainte commerciale canadienne déposée par un syndicat**. Avant cette victoire des Métallos, les travailleuses et travailleurs devaient s'en remettre aux employeurs pour déposer des plaintes contre des pratiques commerciales injustes. En plus de ce changement, les Métallos ont remporté leurs premières poursuites commerciales et obtenu une enquête de l'Agence des services frontaliers du Canada sur le dumping et les subventions de matelas produits en Chine. Cette victoire n'est qu'un début et beaucoup d'autres plaintes continuent d'être déposées.

Le mouvement ouvrier, avec les Métallos aux premières lignes, réclame depuis longtemps une **loi fédérale interdisant le recours à des briseurs de grève**. Malgré leurs promesses répétées par le passé de réformer la législation à cet égard tout en votant contre à chaque fois, les libéraux fédéraux ont finalement entamé le processus visant à mettre en place une loi interdisant le recours à des soi-disant « travailleurs de remplacement » en cas de grève ou de lockout.

On doit aussi cette victoire au NPD, qui a insisté sur son inclusion dans l'entente de soutien et de confiance qu'il a signée avec le gouvernement libéral minoritaire.

Voilà pourquoi le lobbying et les campagnes qui le soutiennent doivent se poursuivre. Nous pouvons continuer d'exercer des pressions sur les personnes que nous avons élues, et de tenir nos engagements envers les travailleurs que nous représentons.

## Rapport de rencontre de lobbying

Merci de votre participation au lobbying au nom du Syndicat des Métallos. S.V.P. remplir le formulaire ci-dessous et le retourner à Tarah Lemours au Bureau législatif d'Ottawa par courriel : [tlemours@usw.ca](mailto:tlemours@usw.ca).

Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec l'Agent de liaison gouvernementale, François Soucy, au 873 355-2841 ou par courriel [fsoucy@usw.ca](mailto:fsoucy@usw.ca).

<b>Date de la rencontre:</b>	
<b>Type de rencontre : (par téléphone, en ligne ou en personne)</b>	
<b>Nom.s des délégué.e.s des Métallos qui y ont participé, leur section locale et leur numéro de téléphone :</b>	
<b>Nom.s des député.e.s et représentant.e.s présent.e.s :</b>	
<b>Enjeu.x discuté.s :</b>	
<b>Quels engagements avez-vous pu obtenir de la part des représentant.e.s que vous avez rencontré.s ?</b>	
<b>Autres commentaires? (Comment s'est déroulée la rencontre? Comment étiez-vous accueill.e.s? Autres choses?)</b>	